

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7306.30.10	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux; Tubes et tuyaux, étirés à froid après soudage, d'un diamètre extérieur d'au plus 12,7 cm et d'une épaisseur de paroi d'au moins 6,35 mm, ou d'un diamètre extérieur supérieur à 12,7 cm, devant servir à la fabrication de cylindres hydrauliques télescopiques pour dispositifs excavateurs ou basculeurs pour véhicules automobiles	En fr.	A
7306.30.20	Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles	En fr.	A
7306.30.90	Autres	En fr.	A
7306.40.10	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel; Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements; Tubes devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage et de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain	En fr.	A
7306.40.90	Autres	En fr.	A
7306.50.00	Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés	En fr.	A
7306.61.10	En aciers alliés, devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	En fr.	A
7306.61.90	Autres	En fr.	A
7306.69.10	En aciers alliés, devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	En fr.	A
7306.69.90	Autres	En fr.	A
7306.90.10	Tubes, tuyaux et enveloppes, devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux	En fr.	A
7306.90.90	Autres	En fr.	A
7307.11.10	Simplement forgés ou courbés à la forme requise	En fr.	A
7307.11.90	Autres	En fr.	A
7307.19.10	Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements	En fr.	A
7307.19.91	Autres : Simplement forgés ou courbés à la forme requise	En fr.	A
7307.19.99	Autres : Autres	En fr.	A
7307.21.10	Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	En fr.	A
7307.21.91	Autres : Simplement forgés ou courbés à la forme requise	En fr.	A
7307.21.99	Autres : Autres	En fr.	A
7307.22.10	Manchons	En fr.	A
7307.22.90	Autres	En fr.	A